Genève et l'Ajoie au congrès de Vienne

Autor(en): **Rossel, Virgile**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **4 (1891)**

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-684369

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

GENÈVE ET L'AJOIE

AU

CONGRÈS DE VIENNE [1]

On lit dans un des ouvrages de Quiquerez, son *Histoire de la réunion de l'ancien Evêché de Bâle au canton de Berne* (p. 67) : « Pendant le débat des affaires suisses au Congrès de Vienne, il avait été un peu question d'agrandir le territoire de Genève en y ajoutant le pays de Gex, qu'on détacherait de la France, et de donner en échange à celle-ci le pays de Porrentruy, de Delémont et des Franches-Montagnes placé en quelque sorte hors des limites de la Suisse. Mais ce projet n'eut pas de suite »... Cela n'est pas très exact ; cela est du moins fort incomplet.

Il est bien vrai que les Genevois, représentés au Congrès de Vienne par un diplomate fort habile, Ch. Pictet de Rochemont, crurent avoir assez d'influences à leur service pour obtenir ce que Pictet appelait « une bonne frontière » ; par quoi il entendait « tout le pays circonscrit par la chaîne du Mont-Blanc, depuis les confins du Valais jusqu'au Mont-Charvin, au sud-est d'Annecy, par le torrent du Fier, à partir de sa source jusqu'au Rhône, par ce dernier fleuve jusqu'au Fort de l'Ecluse, enfin par la ligne du Jura jusqu'à la Dôle. » Eventuellement, Genève se serait contenté, comme pis-aller, de l'annexion

1) Consulter, entre autres, ***Biographie et correspondance diplomatique de Ch. Pictet de Rochemont,*** par M. Edmond Pictet, 1 vol. in-8, Genève, 1891.

à son territoire de toute la partie du département du Léman dont le traité de Paris n'avait pas fixé définitivement la destinée. Ce plan, qui eût convenu à merveille aux Genevois, ne laissait pas d'offrir de sérieux avantages pour la Suisse, au seul point de vue stratégique déjà. Talleyrand, le prince de Metternich, lord Castlereagh, ne montraient pas des dispositions très favorables aux combinaisons ou aux convoitises genevoises, Talleyrand s'obstinant à parler *Revue britannique* ou autre chose quand on lui parlait pays de Gex, Castlereagh accueillant les ouvertures de Pictet avec une réserve tout anglaise, Metternich souriant à tout et ne promettant rien.

Le comte Capo d'Istria, en revanche, un ami de la Suisse et de Genève, un ami personnel de Pictet de Rochemont, était, comme ce dernier l'écrivait, « la corde la plus sonore du Congrès en notre faveur », et il « n'en était point dont le son fût plus pur ». Or, Capo d'Istria avait l'oreille de l'empereur de Russie, et le ministre de celui-ci, le baron de Stein, estimait que la Suisse avait besoin de solides barrières stratégiques. L'archiduc Jean d'Autriche, d'autre part, dont Pictet avait conquis les bonnes grâces, le duc de Richelieu qui était à Vienne sans position officielle, mais dont l'intervention pouvait être utile, ne demandaient pas mieux que d'obliger le petit Etat de Genève. Cependant les affaires du Congrès se traitaient d'une façon si particulière, que l'on devait presque désespérer d'arriver à une solution satisfaisante, ou même à une solution quelconque. Tout s'y dénouait un peu à coup d'intrigues et par surprise. Le 12 novembre enfin, le comité des ministres chargés d'examiner les réclamations de la Suisse, s'assembla pour la première fois ; la France y était représentée par le duc de Dahlberg, qui siégeait à côté du baron de Stein pour la Russie, du baron de Wessenberg pour l'Autriche ; Strafford Canning et Capo d'Istria y furent admis à titre consultatif.

Il ne suffisait pas de prévoir l'agrandissement de Genève aux dépens de la France, il fallait encore imaginer

un moyen de dédommager la France de la perte du pays de Gex. Le Porrentruy devait être la fiche de consolation qu'on accorderait aux Français, et Pictet rédigea un projet dans ce sens.

Le 2 décembre, le duc de Dahlberg annonça qu'il avait pleins pouvoirs pour négocier l'échange du pays de Gex contre un équivalent en Ajoie ; à une condition toutefois, et la plus inacceptable de toutes, c'est qu'on restituerait l'Argovie aux Bernois. Quelques jours après, Dahlberg déclarait qu'il avait reçu l'ordre de retirer sa proposition et de ne donner provisoirement « aucune suite au projet d'échange ». Les calculs des Genevois étaient déjoués, la réalisation de leurs vœux fortement compromise. Aussi Pictet de Rochemont mandait-il : « Après avoir été ainsi près de conclure d'une manière plus avantageuse que nous n'aurions osé l'espérer, nous venons d'essuyer un coup de foudre qui nous rejette au large et plus loin du port que jamais. Il y a de quoi se désespérer ».

Pictet, dont la fertilité de ressources et l'imagination diplomatique étaient inépuisables, ne se tint cependant pas pour battu. Vingt-quatre heures après la volte-face de Dahlberg, il adressait aux ministres un nouveau plan qui consistait à *transmettre à la République de Genève la souveraineté sur l'Ajoie.* « De cette façon, dit M. Edmond Pictet, dans l'ouvrage cité en note, on mettait entre les mains du gouvernement genevois un objet d'échange, qui devait lui permettre, tôt ou tard, de renouer les négociations avec la France, lorsque celle-ci jugerait à propos de venir à résipiscence ». Ce pauvre Porrentruy était l'enjeu d'une bizarre, mais au fond ingénieuse conception qui devait assurer l'avenir sans rien gâter pour le présent. Voici d'ailleurs quel était le projet d'arrêté que rédigea Pictet :

« Les ministres des HH. PP. voulant terminer sans retard et d'une manière définitive les affaires de la Suisse, et réaliser autant que les circonstances le permettent les promesses faites au canton de Genève ; espérant que les

obstacles survenus dans l'exécution d'un échange entre une partie du Porrentruy et une partie du pays de Gex, échange dont le plénipotentiaire français lui-même a présenté les bases dans sa note verbale du 6 de ce mois, pourront être écartés dans la suite ; et désirant enfin concilier autant qu'il est possible les convenances de la Suisse avec les ménagements dus aux peuples dont ils s'occupent,

« Arrêtons ce qui suit :

« La partie de l'Evêché de Bâle sur la gauche du Doubs, y compris le pays situé au Nord d'une ligne tracée de la courbure du Doubs près de St-Ursanne, jusqu'à la Celle, ainsi que ce territoire est indiqué dans la note verbale du plénipotentiaire français pour être l'objet d'un échange contre totalité ou partie du pays de Gex, est cédée au canton de Genève, avec les précautions et restrictions suivantes :

« Les députés de Genève et ceux du Pays de Porrentruy, actuellement au Congrès, s'entendront sur le mode d'administration qui y sera établi. Mais les Ministres des HH. PP. statuent expressément que les administrations et les employés seront pris dans le pays même ; que les impôts existants ne pourront être augmentés, et que l'excédant de leur produit, s'il y en a, sera employé tout entier dans l'intérieur du pays et pour l'avantage de ses habitants.

« Les dispositions générales de l'état politique, civil et judiciaire du pays cédé au canton de Genève seront calculées de manière à s'assimiler aux institutions politiques, civiles et judiciaires de la France, afin que, lorsque le canton de Genève réussira à conclure avec cette Puissance le traité d'échange projeté, les inconvénients qui pourraient résulter de cet échange pour les habitants soient adoucis autant que la nature des choses le comporte ».

On sait que, dans l'ancien Evêché de Bâle, les avis étaient forts partagés sur le sort de cette contrée. Le

parti français, assez nombreux et fort remuant, voulait la réunion à la France. L'autre parti, dont les envoyés au Congrès de Vienne étaient Bilieux et Delefils, avait demandé, en date du 15 janvier 1815, la réunion du pays à la Suisse, soit sous le gouvernement des princes-évêques, soit comme canton souverain, car on n'admettait pas que le Jura dût être seul condamné à perdre son indépendance pour la convenance de certains cantons. Bienne, Neuveville, l'Erguel inclinaient vers Berne ; il en était de même de la Prévôté.

L'expédient proposé par Pictet de Rochemont ne laissait pas d'être un expédient, qui ne pouvait guère être agréable qu'aux Genevois et aux partisans de la France dans l'Evêché. Néanmoins les ministres des Puissances alliées, après avoir entendu Pictet et son collègue d'Ivernois, adoptèrent en principe l'idée de « genevoiser » le Porrentruy.

Le Conseil de Genève, lui, était légèrement perplexe. La combinaison de Pictet était si artificielle, si aléatoire, et apparaissait de façon si soudaine qu'il y eut un instant d'hésitation. Mais comment désavouer des négociateurs qui avaient fait leurs preuves d'adresse et dont le patriotisme n'était point suspect ? Le secrétaire Turrettini écrit, en date du 2 février 1815, que « M. le syndic Lullin, toujours hardi, est pour qu'on donne franchement le Porrentruy à gouverner au Conseil d'Etat de Genève, en assurant aux habitants le libre exercice de leur religion et les droits garantis par la charte constitutionnelle française ; qu'il (Lullin) ajoute que si les Genevois administraient ce pays, ils pourraient s'engager à rendre compte, tous les deux ans, de leur gestion à la Diète suisse ; que M. le syndic des Arts, moins audacieux que son collègue, penche pour que le Conseil d'Etat ne tranche pas lui-même, mais laisse faire ses délégués en leur prescrivant simplement d'employer tous les moyens pour que, *de manière ou d'autre,* le Porrentruy soit tenu en réserve ».

Le Porrentruy était donc converti en « réserve » diplomatique, en bonne à tout faire des HH. PP.

Sera-t-il dieu, table ou cuvette ?

Sera-t-il genevois, bernois, suisse, indépendant ou replacé sous le régime des princes-évêques ? Il n'a pas à s'en inquiéter. Les plénipotentiaires des Puissances agissent, et pensent, et décident pour lui. Quoi qu'il en soit, les Alliés semblaient prêts à donner les mains à l'arrangement proposé par Pictet, quand l'attitude hostile de la France renversa toutes ces belles inventions. Le duc de Dahlberg déclara que le Porrentruy ne pouvait être attribué, même temporairement, au canton de Genève; il n'envisageait qu'une solution acceptable, la réunion au canton de Berne. Mais on ne s'attendait pas à ce que le prétexte de l'opposition de la France — ce prétexte était le mécontentement de l'opinion publique — eût été fourni par une Genevoise d'origine, Mme de Staël, la fille du banquier Jacques Necker. Pictet nous renseigne sur ce point, dans une lettre du 12 décembre à Turrettini : « Maintenant que je vous dise que Dahlberg a lâché l'autre jour, en retirant sa proposition, que c'etait la cousine de la belle-mère de votre fils (périphrase pour désigner Mme de Staël) qui avait excité du mouvement dans la société, et par suite chez les députés intéressés à la cession du pays de Gex. Le mot : *que le diable l'emporte !* qui m'est échappé si souvent à son occasion, est sorti de ma bouche quand Capo d'Istria m'a dit cela. Il faut être, en effet, bien maladroite, ou bien malheureuse, pour servir ses amis de cette manière ! Comme Talleyrand ne peut la souffrir, elle sert à la fois de prétexte et d'occasion à la malveillance dont il nous honore, malgré les apparences contraires ». Ce même Talleyrand ne portait, à la vérité, ni Genève, ni les Genevois sur son cœur. « Nous craignons peu la Suisse, disait-il, vers la même époque, mais nous redoutons l'ascendant de Genève sur elle. S'arrondir... s'arrondir... on prend un compas et on trace un cercle... c'est bientôt dit ! »

En attendant, Pictet de Rochemont tentait un suprême effort. Il alla voir son ami de Wrède: « Je l'ai ramené sur nous ; je lui ai reparlé de l'idée, qu'on attribuait à Metternich, de faire de l'Evêché de Bâle un canton dans le genre de Neuchâtel, pour y avoir la main. Je lui ai fait envisager le projet de ce ministre d'installer là un rejeton de l'Autriche, comme devant particulièrement déplaire à la France. Alors il m'a dit : — Ecoutez ! je tiens ce b..... de Dahlberg par un bout ; je le verrai et je tâcherai de lui faire entendre raison.— Mais, mon prince, la chose presse. — Je m'en vais faire atteler ma voiture tout à l'heure et j'irai le trouver ».

Quels seront les motifs allégués, non officiellement, par Dahlberg pour justifier l'attitude de la France ? Ils sont curieux. Je cite de nouveau la correspondance de Pictet : « Je reviens de chez Wrède. Il m'a dit que la raison donnée par Dahlberg pour ne pas attribuer le Porrentruy à Genève mais à Berne, c'est qu'il fallait que Berne fût *fort* (souligné dans l'original) pour mener le reste de la Suisse ; que ce grand nombre de cantons ne convenait pas à la France et que le mieux serait qu'il n'y en eût que *deux* (sic !) » Et Dahlberg ayant demandé à de Wrède s'il prenait intérêt à cette question, de Wrède répondit que son maître, le roi de Bavière, s'y intéressait, que la position de Genève exigeait qu'on déférât aux vœux de ses délégués, etc. Là-dessus, Dahlbert aurait ajouté « que ce n'était point un ultimatum » ; et de Wrède de rassurer Pictet, qui revenait à l'espérance. Au demeurant, le 15 décembre, après avoir soupé chez Castlereagh, il constate que le ministre anglais veut du bien à Genève : « Il nous soumit toutes les pièces de la négociation avec Dahlberg, non sans témoigner beaucoup d'indignation et même de mécontentement de cette façon de traiter. Il se montra très opposé à l'idée de donner l'Ajoie à Berne... Canning faisait chorus et aurait voulu qu'on laissât Dahlberg de côté, puisqu'il avait l'insolence de mettre le marché à la main et de menacer de se retirer du Comité si l'on conti-

nuait à soutenir la cause de Genève dans cette affaire du Porrentruy. La confiance de Pictet ne fut pas de longue durée. Ces promesses et ces effusions diplomatiques, cette indignation « et même (ce « et même » est admirable) ce mécontentement » de lord Castlereagh commencent par lui inspirer des doutes sérieux sur la réussite de son entreprise. De Wrède « qui tient ce b..... de Dahlberg par un bout » s'ingénie bien à le réconforter : « Il m'a expliqué toute l'affaire de finance par laquelle il *tient* Dahlberg, dont il parle avec assez de mépris. Il m'a dit que ledit, par suite d'embarras pécuniaires et d'achats disproportionnés à ses moyens, se trouvait dans des relations d'obligations vis-à-vis du député de Berne (Zerleder), ce qui expliquait beaucoup de choses. Il agira en conséquence et dans le sens que nous désirons ». Ce petit dessous du Congrès de Vienne « qui expliquait bien des choses » ne devait pas être d'un grand secours à Pictet.

Le temps marchait, les négociations n'avançaient pas. Que faire ? Les Genevois essaieront d'une démarche collective de tous leurs protecteurs auprès de Louis XVIII, et il lui sera représenté qu'il s'agit de l'accomplissement d'une promesse sacrée, que le sacrifice à consentir n'est rien, qu'il importe d'obliger la patrie des sciences et des mœurs, que sais-je ?

Tous les ministres des HH. PP. accédèrent ou firent mine d'accéder à ce projet de démarche. Mais la lettre collective ne partit point. On estima qu'il était préférable que chacun des ministres exprimât les mêmes idées dans une note séparée à remettre à l'ambassade de France; ce qui eut lieu. Le 2 janvier, Talleyrand, rapporte M. Ed. Pictet, « faisait savoir officiellement par Dahlberg aux ministres qu'il avait reçu du roi, son maître, une lettre opposant un refus formel aux quatre notes que les représentants des Puissances lui avaient remises, à lui, Talleyrand, neuf jours auparavant, soit le 24 décembre, pour être transmises à Louis XVIII. Ce fait supposait la plus étonnante rapidité de communication entre Vienne et

Paris, en plein hiver... Personne ne fut dupe de cette comédie, mais la cause de Genève n'en avait pas moins subi un irrémédiable échec ». Effectivement, le 5 mars, les Puissances, lasses de voir cette question du Porrentruy tenue indéfiniment en suspens, décidèrent d'attribuer cette contrée au canton de Berne. Les *Mémoires* de Talleyrand nous apprennent qu'il faut chercher le motif de la non-réussite du projet d'échange entre le pays de Gex et une double étendue de territoire dans l'Ajoie à un accès d'humeur de cet homme d'Etat contre Genève et ses protecteurs ; il est certain que, quelque temps auparavant, Talleyrand lui-même avait recommandé cet échange comme « avantageux » à Louis XVIII et que le roi l'avait accepté.

Les Ajoulots furent-ils marris de ce dénouement ? On ne les avait pas consultés au début, on ne leur demanda pas leur sentiment après la chute du rideau sur cette comédie diplomatique. Ils désiraient leur réunion à la Suisse ; ils l'obtinrent, et c'était là l'essentiel. Quant aux Genevois, ainsi leurrés et bernés, Talleyrand ne les plaignit point. Un jour que Capo d'Istria et d'autres lui faisaient observer combien la situation de Genève était compromise par le refus du Roi à l'arrangement Porrentruy-Gex : « Pourquoi cela ? répondit froidement le prince. Genève prospérera fort bien sans territoire ; ne soyez pas inquiets sur les Genevois : ils se tireront toujours d'affaire ».

J'ai pensé que ces notes, extraites la plupart de l'intéressante *Biographie* de Pictet de Rochemont, peu connue dans notre Jura, valaient la peine d'être publiées dans les *Actes*.

VIRGILE ROSSEL.